

Immigration en 2021 : la demande de regroupement familial a augmenté de 18%

Article rédigé par *lalettrepatriote.com*, le 27 décembre 2021

Source [*lalettrepatriote.com*] Malgré la situation sanitaire, la pression migratoire aura été forte en France en 2021. Selon les informations du *Figaro*, la seule demande de regroupement familial aura augmenté de quasiment 18% en un an, avec un total d'environ 30.000 dossiers déposés. Un effet de « rattrapage », disent les experts, dû, selon eux, au confinement de l'année 2020 qui avait ralenti le flux. Cette année-là, la demande avait déjà augmenté de 28% par rapport à 2019.

Par ailleurs, pas moins de 100.000 demandeurs d'asile se sont encore pressés aux guichets de l'Office français pour les réfugiés et les apatrides (Ofpra). Le taux moyen de protection accordé avoisine les 40%. Ce qui signifie que 60% de ces étrangers sont des migrants économiques... Et le ministère de l'Intérieur n'expulse guère plus d'un clandestin sur dix.

Toujours selon *Le Figaro*, le premier pays d'origine des demandeurs d'asile demeure l'Afghanistan, avec plus de 16.000 dossiers déposés en un an. Un contingent en hausse de plus 20% dans le contexte du coup d'État de Kaboul qui a contraint la France à ouvrir ses portes plus largement. Les rescapés ayant pu profiter du pont aérien constituent une élite d'environ 4000 personnes qui n'aura sans doute aucun mal à s'intégrer, à la différence du reste de cette communauté de déracinés, essentiellement des musulmans, pour lesquels l'apprentissage des codes culturels et de la langue française demeure plus difficile.

Suivent les Ivoiriens, qui représentent environ 6000 demandeurs d'asile cette année, et, dans une même proportion, les Bangladais et les Guinéens. À noter: une explosion de la demande albanaise, avec plus de 5000 demandeurs. Le dernier pointage correspond pour cette nationalité à une hausse de 135% entre 2020 et 2021.

L'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) distribue en un an plus de 100.000 cartes pour l'allocation de demandeur d'asile. Une manne de quasiment un demi-milliard d'euros. Elle instruit également les demandes de titre de séjour pour soins, soit 26.000 demandes en un an, selon un rapport révélé par le *Figaro*. Ce filet social totalement gratuit vient, rappelons-le, en complément du système de l'aide médicale d'État (AME) qui, elle, s'applique aux clandestins et dont la députée (LR) de l'Orne, Véronique Louwagie, a estimé en mai dernier le coût annuel à plus de 1 milliard d'euros.

Ce n'est pas tout. L'Ofii a pour mission d'héberger les demandeurs d'asile, avec plus de 110.000 places proposées. Seulement voilà: plus de 10% des pensionnaires étrangers ainsi logés, qui obtiennent la protection internationale, se maintiennent dans ces structures faute de trouver un toit à l'extérieur. Le temps de séjour moyen au sein du dispositif national d'accueil est passé de 435 jours en 2020 à 625 jours en 2021. Le parc disponible est saturé.